

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 74

chargée de l'examen du: **postulat de M. Paulraj KANTHIA et consorts : Projet pilote de brigade équestre au sein de la police à Lausanne»**

et du postulat de Mme Patrizia Deborah MORI : «Pour un renforcement des moyens de la police lausannoise»

Présidence :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts)
Membres présents :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; M. Paulraj KANTHIA (PLR) ; M. Nicolas HURNI (PLR) ; M. Loris SOCCHI (EàG) ; Mme Patrizia MORI (UDC)
Membres excusés :	M. Olivier BLOCH PAGNOT (PLR) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.).
Municipale :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE
Notes de séances :	M. Felipe NOGUEIRA

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 22.05.2026 - Début et fin de la séance : 16h00 à 17h05.

Discussion particulière sur le postulat de M. Kanthia

Le postulant propose d'étudier la faisabilité d'une brigade équestre appelée à se déployer dans des espaces touristiques lausannois et non dans le cadre de manifestations. Une brigade équestre peut :

- amener du lien social et de l'apaisement dans l'espace public
- améliorer l'image de la ville de Lausanne, capitale olympique
- tisser un lien positif entre la police et la population car les chevaux sont appréciés par les familles ou les enfants.
- favoriser le recrutement dans la police grâce à la formation spécifique créatrice de vocations

Enfin le postulant relève que diverses grandes villes européennes possèdent des brigades équestres. Genève a déployé une brigade équestre en 2023. Le Canton de Berne déploie également une brigade. Ce projet est une vision d'avenir pour Lausanne.

Monsieur le Municipal rapporte avoir entendu de bons échos du côté genevois de la brigade consacrée à des activités hors du centre-ville. Il indique que, à Genève, cela avait commencé avec des personnes volontaires qui étaient cavalières et utilisaient leur propre cheval.

Conseil communal de Lausanne

Certains.es commissaires sont défavorables au postulat pour les raisons suivantes :

- une brigade équestre est un dispositif coûteux et compliqué (achat, soin, alimentation, place, ferrage) certaines villes déploient une brigade depuis très longtemps et le coût peu élevé parce qu'il y a des relations et des réseaux, ce qui n'est pas le cas de Lausanne
- ajouter un nouveau moyen de locomotion dans une ville encombrée est compliqué
- les chevaux seraient mis en danger (ils ne sont pas faits pour côtoyer des voitures – la ville est pentue et ils peuvent glisser – le ferrage et la marche sur le béton nuisent à leurs articulations et à leur longévité – des personnes pourraient les nourrir)
- ils présenteraient eux-mêmes un danger et une nuisance pour la population (des personnes craignent les chevaux – leurs déjections souilleraient les rues)
- l'exploitation animale pose problème : les chevaux méritent dignité et respect et ne doivent pas servir à faire du spectacle dans la Ville.
- Le timing est mauvais : d'autres priorités concernant la police qui demandent beaucoup d'argent, d'investissement et de réflexion doivent occuper la Municipalité,

Certains.es commissaires sont favorables au postulat pour les raisons suivantes :

- une race de chevaux des Franches-Montagnes faisant partie du patrimoine national se révèle idéale pour ce type de mission. Cette race fait face actuellement à une crise et que de la valoriser dans ce type de mission peut être une idée positive. Ces chevaux peuvent affronter la pente aussi bien que le plat.
- la police traverse une situation délicate et la brigade équestre peut créer du contact avec la population. Par exemple la brigade de Lyon discute volontiers avec la population dans une ambiance sympathique.
- des sacs à crottin peuvent se placer sous les fesses des chevaux, évitant ainsi d'étaler des déjections dans la Ville.
- l'homme a utilisé le cheval pendant des siècles dans des contextes parfois violents, ils ne seraient donc pas tant désarçonnés en ville.
- La ville de Berne dispose de chevaux depuis 1914. Ces chevaux loués à un centre équestre pour certaines missions ne représentent pas un coût supplémentaire pour la police. Seules les personnes ayant une expérience de cavaliers utilisent les chevaux. Chaque jour la mission est étudiée en fonction du tempérament du cheval le jour j. Ces missions de rapprochement de la police s'effectuent dans des quartiers très particuliers et à la rencontre de la population.

Vote postulat KANTHIA :

4 OUI

6 NON

1 ABST

Conseil communal de Lausanne

Discussion particulière sur le postulat de Mme MORI

Mme Patrizia MORI explique que son postulat sollicite une véritable et rapide révision budgétaire, afin d'avoir 3 voire plus de 3 temps-plein supplémentaires à la police judiciaire pour les raisons suivantes :

- le deal de rue ne diminue pas à Lausanne notamment à Chauderon-Maupas-St.Roch
- il y a une nécessité aujourd'hui pour la population de disposer d'une véritable présence policière. En Suisse, où l'on est censé être en sécurité, on perçoit en tant que femme l'insécurité à tous les coins de rue.
- un budget plus élevé pour la police lui permettra d'être plus préventive et dissuasive
- il manque des policiers en civil. Il manquerait également 10 personnes à la police judiciaire
- Il s'agit de déstabiliser et si des policiers sont dépêchés à différents lieux et différentes heures, il est certain que le criminel quel qu'il soit sera désarçonné.

Monsieur le Municipal explique partager les inquiétudes exprimées par la postulante et constate plusieurs problèmes :

- l'effectif de police en uniforme est insuffisant, alors que le budget ne manque pas mais il est difficile d'assouplir les critères de recrutement. Les effectifs de la police judiciaire ont pu eux être renforcés.
- certains postes ne sont pas pourvus à cause du tournus de personnes formées à Savatan remplaçant les personnes partant à la retraite et à cause d'un nouveau brevet fédéral mis en place qui dure 2 ans (une année à Savatan et une seconde année en formation).
- le travail demandé aux policiers est alourdi par le fait qu'il faut plusieurs arrestations et condamnations avant qu'une peine légère pour les personnes qui violent la LStup puisse être effective. D'autant que les prisons sont pleines et qu'il faut attendre qu'une cellule se libère.
- le renvoi des personnes condamnées est difficile parce que les pays dont ils sont ressortissants n'affichent pas une volonté de les reprendre. Ces personnes retournent rapidement à leurs activités criminelles. Les difficultés ne pourront donc pas être résolues avec des arrestations supplémentaires à Lausanne puisque cela ne fait qu'accroître le problème.
- la situation dégradée à Chauderon est une des conséquences de la présence policière continue à la Riponne suite à une décision politique
- des personnes actives dans le trafic de drogue ne le font pas parce qu'elles n'avaient pas trouvé une activité rémunératrice légale ou illégale autre. Ces personnes participent à des modes de recrutement et de déplacement au sein de l'Europe,

Certains.es commissaires soutiennent le postulat pour les raisons suivantes :

- le pilier sécuritaire existe et fait partie intégrante des quatre piliers
- le fait d'envoyer un signal par le biais du budget permettra d'attirer et de rendre le travail de policier plus attractif.

Conseil communal de Lausanne

- il faut donner l'image qu'il s'agit d'un problème que la Ville prend à bras le corps, sans pour autant exclure les autres piliers. Il convient de s'attaquer au problème par tous les angles possibles, y compris celui de la sécurité.

Certains.es commissaires ne soutiennent pas le postulat pour les raisons suivantes :

- le Conseil communal est favorable à une présence policière en rue, mais également pour renforcer la présence des agents d'accueil et de sécurité, des correspondants de nuit et des travailleurs sociaux.

- Il y aurait 70 postes vacants à la police Municipale. Une augmentation du budget ne parviendrait pas à résoudre le problème du recrutement qui dure depuis une décennie. Les conditions de travail, le wording du recrutement de la police, les missions confiées à la police sont à reconsidérer.

- les experts en matière de politique de la drogue ont maintes fois rappelé que la répression ne permet pas de diminuer la vente ou la commercialisation des substances psychoactives.

- le renforcement de la présence policière en rue reporte les consommations dans d'autres zones du Centre-ville ou dans les bus.

- au dernier budget, le conseil communal a déjà renforcé de trois EPT la police judiciaire.

- c'est une problématique qui doit être discutée en séance de COFIN et se rattacher à une vision plus grande.

- le postulat attaque les quatre piliers et vise à renforcer le pilier répressif

Le débat se poursuit sur la question du budget de la police. Un commissaire demande si le budget de la police représente un des plus grands pourcentages pour l'un des services de la Ville

Monsieur le Municipal dit que 8% du budget est alloué au corps de police et estime que les différents domaines de la Ville sont plutôt bien répartis au budget¹.

Un commissaire ne serait pas opposé à un redéploiement d'une partie du budget dévolu aux agents du corps police pour embaucher des agents d'accueil et de sécurité, des correspondants de nuit ou des travailleurs sociaux.

Un commissaire précise que divers commissaires aux finances du budget sécurité et économie ont tenté de faire des vœux afin de retirer plusieurs dizaines de millions inexploités et alloués à la police.

Un commissaire précise que le PS a refusé de supprimer 10 millions pour la police inexploités au budget car le jour où le corps de police trouvera les effectifs supplémentaires, la Municipalité sera bloquée.

Le débat se poursuit sur l'origine des dealers...

Un commissaire affirme que le récit des personnes condamnées doit être considéré non à partir du moment où ces dernières arrivent en Suisse mais dans leur pays d'origine. Ces personnes sont des personnes qui sont tombées dans des situations sociales et économiques

¹ <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:af0e3415-5a74-44d6-bf51-48b253a1c337/annexe-communique-budget-2026.pdf>

Conseil communal de Lausanne

dans leur pays d'origine. Ces personnes viennent majoritairement du Nigéria et de la Gambie, et qu'elles obtiennent très rarement un permis de séjour légal en Suisse, à moins d'avoir un travail. Ces personnes font partie de réseaux internationaux. Il estime que toutes ces personnes pourraient travailler si elles obtenaient un permis de séjour et ne s'adonneraient ainsi pas à des activités criminelles.

Le débat se poursuit sur la police de proximité

Un commissaire relève que le renforcement de la police a aidé à pacifier la zone de la Riponne par rapport au deal et ses activités connexes. Il lui semble que le PS a mis en avant le fait qu'il convenait de renforcer les effectifs de la police de proximité.

Un commissaire ajoute que s'il est possible un jour d'avoir une police de proximité et qu'il est possible d'engager suffisamment d'agents de police, il convient de le faire. Redéployer alors ces agents dans une police de proximité constitue une meilleure solution qu'une seule police secours qui intervient sur appel du 117.

Mme la présidente propose de passer au vote.

Vote postulat MORI :	3 OUI	8 NON	0 ABST
-----------------------------	--------------	--------------	---------------

Lausanne, le

la rapportrice :

Tania Taillefert